

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE TAKE OFF S.P.A.

Le 28 avril 2022 à 11h00 au siège administratif de la société à Monopoli (BA), Via Baione 272/D, Italie, l'Assemblée générale des actionnaires de Take Off S.p.A. s'est tenue pour discuter et prendre des résolutions sur les points suivants

Ordre du jour

1. Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 et présentation des comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2021. Résolutions connexes et consécutives
2. Affectation du résultat de l'exercice et proposition de distribution de dividendes. Résolutions connexes et consécutives
3. Nomination d'un administrateur. Résolutions connexes et consécutives
4. Nomination du Conseil des commissaires aux comptes. Résolutions connexes et consécutives
5. Autorisation d'acheter et d'aliéner des actions propres conformément aux articles 2357 et suivants du Code civil italien.

Le président du conseil d'administration, Aldo Piccarreta, ouvre la séance et, en sa qualité de président du conseil d'administration, préside l'assemblée générale de ce jour, conformément à l'article 14 des statuts, en demandant à Davide Piccinno d'assurer le secrétariat de l'assemblée si les personnes présentes l'approuvent, ce que Piccinno accepte.

À titre préliminaire, le président a constaté que :

- afin de réduire au minimum les risques liés à l'urgence sanitaire et de limiter, dans la mesure du possible, les déplacements et les rassemblements, la Société a décidé de se prévaloir de l'option établie par le décret-loi n° 18 du 17 mars 2020 contenant les « *Mesures de renforcement du Service Sanitaire National et de soutien économique aux foyers, aux travailleurs et aux entreprises liés à l'urgence épidémiologique du COVID-19* » tel que modifié (le « **Décret Cura Italia** »), de prévoir, dans l'avis de convocation publié le 2 avril 2022, que la participation à l'Assemblée Générale ne pourrait se faire que par l'intermédiaire d'un représentant désigné en vertu de l'article 135-*undecies* du Décret Législatif n. 58/98 (le « TUF » ou « Loi consolidée sur les finances »), excluant l'admission aux lieux où se tiendrait l'assemblée des actionnaires par les actionnaires ou d'autres délégués en dehors du représentant désigné susmentionné ;
- la Société a donc engagé Computershare S.p.A., dont le siège social est à Milan, Via Lorenzo Mascheroni 19, pour représenter les actionnaires de la Société conformément à l'article 135-*undecies* de la Loi consolidée sur les finances et aux dispositions du Décret Cura Italia tel que modifié (le « **Représentant désigné** ») ;

- conformément à ce qui est permis par le décret Cura Italia, l'avis de convocation prévoyait que le représentant désigné, par exception à l'article 135-*undecies*, paragraphe 4 de la Loi consolidée sur les finances, pouvait également recevoir des procurations ou sous-procurations conformément à l'article 135-*novies* de la Loi consolidée sur les finances.
- la Société a mis à disposition les formulaires pour conférer les procurations et les instructions de vote au Représentant désigné, conformément aux procédures et délais légalement requis ;
- aucune procédure de vote par correspondance ou par voie électronique n'a été prévue ;
- la convocation à cette Assemblée Générale prévoyait également que les administrateurs, les commissaires aux comptes, le secrétaire et le Représentant désigné pourraient assister à l'Assemblée Générale par le biais de systèmes de connexion à distance qui garantissent l'identification des participants et leur participation, conformément aux lois en vigueur, selon les mécanismes portés à la connaissance des parties susmentionnées par la Société.

Par conséquent, le Président a reconnu que le Représentant désigné de Computershare S.p.A., représenté par Eleonora De Prata, participerait à cette Assemblée Générale par connexion audio/vidéo, par des moyens de télécommunication qui garantissent son identification et sa présence.

Le Président a déclaré que Computershare S.p.A., en sa qualité de Représentant désigné, a noté que si des circonstances inconnues devaient se produire, ou en cas d'amendements ou de compléments aux motions présentées à l'Assemblée Générale, même en l'absence d'intérêt pour lesdites motions, par mesure de précaution, n'exprimerait pas un vote qui ne correspondrait pas à celui indiqué dans les instructions depuis, en raison des relations contractuelles existantes, notamment en ce qui concerne la tenue du registre des actionnaires et l'assistance technique à l'assemblée générale et les services auxiliaires y afférents, il pourrait être considéré comme relevant de l'une des conditions indiquées à l'article 135-*decies*, paragraphe 2, lettre f) de la Loi consolidée sur les finances.

Conformément au paragraphe 3 de l'article 135-*undecies* de la loi consolidée sur les finances, les actions pour lesquelles des procurations, même partielles, ont été données au représentant désigné, seront prises en compte pour déterminer si le quorum est atteint pour la formation de l'assemblée générale, tandis que les actions pour lesquelles aucune instruction de vote n'a été donnée sur les propositions à l'ordre du jour ne seront pas prises en compte pour le calcul des majorités ou de la part du capital nécessaire pour approuver les résolutions.

Lorsque des procurations ont été données, conformément à l'article 135-*novies* de la loi consolidée sur les finances, pour les actions concernées, le représentant désigné n'exprimera pas de vote discrétionnaire lors des assemblées générales pour les motions pour lesquelles il n'a pas reçu d'instructions de vote spécifiques ; par conséquent, les actions concernées seront calculées aux fins du quorum pour former l'assemblée générale mais pas pour les quorums nécessaires à l'adoption des résolutions.

En ce qui concerne les procédures de vote, en raison de la manière dont se déroule cette assemblée générale, le président informe les participants que le vote sur les différents points de l'ordre du jour, y compris pour les abstentions et les oppositions, sera exprimé par le représentant désigné puisqu'il a déjà reçu les procurations avec les instructions de vote avant la date de cette assemblée générale.

Compte tenu de ce qui précède, le Président a demandé au Représentant désigné de reconnaître les procurations reçues.

Le représentant désigné a déclaré que, conformément à la loi, 0 procuration conformément à l'article 135-*undecies* de la Loi consolidée sur les finances a été reçue pour un total de n°/ actions par les personnes ayant le droit de vote et que 11 procurations ont été reçues conformément à l'article 135-*novies* de la Loi consolidée sur les finances pour un total de 14 498 077 actions.

Reprenant la parole, le Président, qui, dans le cadre de son devoir de veiller au quorum de l'Assemblée Générale et au droit de participation des actionnaires, a donc confirmé que :

- outre le représentant désigné, participaient à cette assemblée générale par connexion audio/vidéo, par des moyens de télécommunication garantissant l'identification et la participation, comme le permettent les dispositions susmentionnées et la convocation à l'assemblée :
- 1) pour le Conseil d'Administration, outre lui-même, tous les membres du Conseil d'Administration en fonction étaient présents à la réunion, et plus particulièrement :
 - Mme Giorgia Lamberti Zanardi, présente en personne ;
 - M. Costantino Natale, connecté par vidéoconférence ;
 - M. Fulvio Conti, connecté par vidéoconférence ;
 - 2) Tous les membres du Conseil des Commissaires aux Comptes étaient présents à la réunion, et plus particulièrement :
 - M. Luca Provaroni, Président du Conseil des Commissaires aux comptes, connecté par vidéoconférence ;
 - M. Egidio Romano, connecté par vidéoconférence ; et
 - M. Sebastiano Bonanno, connecté par vidéoconférence.

La participation de M. Maurizio Baldassarini a été sollicitée, coopté le 28 mars 2022 et arrivant à échéance lors de la présente Assemblée Générale, connecté par vidéoconférence.

Conformément à ce qui précède, le Président constate que cette assemblée se déroule entièrement par voie de télécommunication et que la connexion audio/vidéo mise en place est claire à l'égard de chaque participant, et qu'il n'y a pas d'interférence, ce dont il a demandé confirmation aux participants et au Secrétaire, qui ont tous donné leur accord à cet effet.

En conséquence, le Président a déclaré ce qui suit :

- a) qu'il a pu vérifier l'identité et le droit des participants à être présents et à présider les débats de la réunion et vérifier et annoncer les résultats des votes ;
- b) qu'il a pu dialoguer avec la personne chargée de rédiger le procès-verbal ;
- c) que les participants ont été autorisés à prendre part aux discussions, sur une base adéquate, entre eux, avec le Président et le Secrétaire, et sur les points de l'ordre du jour en même temps ; à cet égard, le Président a demandé confirmation aux participants, qui ont accepté.

À cet effet, le Président a déclaré et confirmé qu'il avait vérifié et confirmé l'identité et le droit de participer à cette Assemblée Générale des actionnaires par les participants audio/vidéo connectés aux mécanismes susmentionnés.

À ce stade, le Président a également confirmé que :

- cette assemblée générale a été formellement et valablement convoquée au siège opérationnel de la Société pour le 28 avril 2022 à 11h00 sur première convocation, et si nécessaire, pour le 29 avril 2022 à 11h00 sur deuxième convocation, conformément à la loi et aux statuts, par un avis de convocation publié le 2 avril 2022 sur le site Internet de la Société et sur le mécanisme de publication « SDIR », avec un extrait de celui-ci publié au Journal officiel de la République italienne le 2 avril 2022 ;
- le rapport de gestion de la société a été mis à la disposition du public suffisamment à l'avance, concernant les points à l'ordre du jour de cette assemblée générale et contenant le texte intégral des projets de résolution sur lesdits points ;
- conformément à l'article 12 des statuts et aux lois en vigueur, le droit de participation et de vote des personnes présentes à l'assemblée générale a été confirmé, et en particulier, la conformité aux lois en vigueur et aux statuts des procurations apportées par les participants a été confirmée ;
- conformément au Règlement (UE) 679/2016 (« **RGPD** »), les données des participants à l'assemblée des actionnaires sont collectées et traitées par la Société exclusivement afin de répondre aux exigences de l'assemblée des actionnaires et aux exigences corporatives obligatoires ;
- le capital social souscrit et libéré à la date de ce jour s'élève à 1 562 480 euros, divisé en 15 624 800 actions sans valeur nominale ;
- à la date de l'assemblée générale de ce jour, la Société ne possède pas d'actions propres ;
- la Société est admise à la négociation sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth Milan, organisé et géré par Borsa Italiana S.p.A. (« **EGM** ») ;
- à ce jour, les parties suivantes ont notifié à la Société qu'elles détenaient, directement ou indirectement, une participation de plus de 5% de son capital social représenté par des actions avec droit de vote : (i) Summit S.p.A., avec une participation de 72,63 % du capital social ; (ii) Aldo Piccarreta, avec une participation de 5,53 % ;
- les droits de vote pour les actions pour lesquelles les obligations de communication n'ont pas été remplies en vertu de la loi sur la transparence conformément au règlement des émetteurs de l'EGM concernant les participations de plus de 5 % ne peuvent être exercés ;
- en ce qui concerne les points à l'ordre du jour, les obligations relatives aux exigences des lois et règlements en vigueur ont été remplies ;

- conformément à l'article 83-*sexies* de la loi consolidée sur les finances, les actionnaires qui détiennent l'attestation préparée par un intermédiaire conformément à ses registres comptables ont le droit d'assister à l'assemblée des actionnaires, sur la base des registres relatifs à la fin du jour ouvrable du septième jour de bourse précédant la date prévue pour l'assemblée des actionnaires. Il ne sera pas tenu compte des inscriptions au crédit ou au débit effectuées après cette date aux fins de l'exercice du droit de vote aux assemblées d'actionnaires ;
- conformément à l'article 83-*sexies*, paragraphe 4 de la loi consolidée sur les finances, les communications des intermédiaires autorisés en faveur des intéressés doivent être reçues par la Société avant la fin du troisième jour de bourse précédant la date prévue pour la première convocation de l'assemblée générale. Toutefois, la participation et le vote resteront valables si les communications sont parvenues à la Société après cette date, à condition que ce soit avant le début d'une seule convocation de l'assemblée des actionnaires.

Le Président a donc demandé au Représentant désigné de signaler, pour ceux qui ont le droit de vote, toute situation qui entraînerait l'exclusion ou la suspension du droit de vote conformément aux lois en vigueur et aux Statuts.

Aucune déclaration n'ayant été faite en ce sens, le Président a déclaré que tous les actionnaires valablement représentés à l'Assemblée générale avaient le droit de voter.

Le Président a également pris note de ce qui suit :

- en ce qui concerne l'ordre du jour, les exigences de la loi et des règlements ont été valablement remplies - y compris de nature informative - et en particulier, une copie des projets d'états financiers et des états financiers consolidés, avec le rapport des auditeurs indépendants EY S.p.A. et le rapport du Conseil des commissaires aux comptes, a été déposée au siège administratif de la Société - Via Baione 272/D, 70043, Monopoli (BA) - dans le délai légal et mise à la disposition du public sur le site Internet de la Société et en utilisant les autres mécanismes prévus par la loi applicable ;
- les participants qui souhaitent quitter la connexion audio-vidéo avant la fin de l'assemblée générale devront en informer rapidement ;
- la liste des noms des participants à cette assemblée générale par procuration au représentant désigné, en précisant les actions pour lesquelles une notification a été faite par l'intermédiaire à la Société conformément à l'article 83-*sexies* de la Loi consolidée sur les finances, et les noms des actionnaires délégués et des parties votant en tant que créanciers gagistes, emprunteurs ou détenteurs de biens viagers, ainsi que les actionnaires qui, par procuration au représentant désigné, ont exprimé un vote favorable, défavorable ou qui se sont abstenus ou qui n'ont pas donné d'instructions de vote, avec le nombre d'actions détenues, sont joints au présent rapport en **Annexe A**.
- Cette assemblée des actionnaires est donc dotée du quorum et habilitée à discuter et à adopter des résolutions sur les points à l'ordre du jour.

* * *

En ce qui concerne le **premier point de l'ordre du jour** (*Approbaton des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 et présentation des comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2021. Résolutions connexes et conséquentes*), le Président n'a pas lu le projet d'états financiers, les états financiers consolidés, le rapport de gestion, le rapport du Conseil des commissaires aux comptes et le rapport des commissaires aux comptes indépendants, ni le rapport explicatif du Conseil d'administration sur les questions à l'ordre du jour, étant donné que la documentation avait été mise à la disposition du public avant la date de la réunion. Cette documentation est jointe en permanence aux documents de la société.

Le Président donne ensuite la parole au Secrétaire, qui rappelle que lors de l'assemblée du 28 mars 2022, le Conseil d'administration a approuvé, entre autres, le projet de comptes annuels de la Société au 31 décembre 2021, maintenant soumis à l'Assemblée générale, et les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Il convient donc de se référer à ce qui a été décrit en détail dans le Rapport explicatif sur les éléments les plus significatifs des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2021. Il convient de noter que le 12 avril 2022, les Commissaires aux comptes indépendants ont émis leur rapport qui montre essentiellement que (i) les états financiers consolidés et les états financiers séparés de l'exercice de la Société donnent une image fidèle de la situation financière et des résultats de la Société et du Groupe au 31 décembre 2021, ainsi que du résultat net, des flux de trésorerie et de l'état des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date, conformément aux lois qui régissent les critères de rédaction, et que (ii) le rapport de gestion est cohérent avec les états financiers de l'exercice de la Société au 31 décembre 2021 et a été établi conformément à la loi.

Ensuite, la parole a été donnée au Président du Conseil des commissaires aux comptes qui a résumé le rapport du Conseil des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice de la Société clos au 31 décembre 2021.

Le Président du Conseil des commissaires aux comptes a ensuite pris la parole et a brièvement illustré ledit rapport, déclarant finalement que, à la lumière de ce qui a été mentionné ci-dessus, le Conseil des commissaires aux comptes a convenu à l'unanimité qu'il n'y avait pas de raisons empêchant l'approbation des états financiers au 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été établis par l'organe directeur de la Société.

En conséquence, le Président a proposé la motion suivante :

« *L'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de Take Off S.p.A.,*

- *ayant entendu l'exposé du Président ;*
- *ayant examiné le projet de comptes annuels et les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2021 et le rapport de gestion ;*
- *ayant pris connaissance des rapports du conseil des commissaires aux comptes et des auditeurs indépendants ;*

a décidé

1. *d'approuver les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021, comprenant l'état de la situation financière, le compte de résultat, les notes explicatives et le tableau des flux de trésorerie, ainsi que le rapport de gestion, prendre acte des rapports du Conseil des commissaires aux comptes et du cabinet d'audit et de la documentation connexe ;*
2. *de prendre acte des états financiers consolidés du groupe et de la documentation afférente ;*
3. *d'autoriser le président du conseil d'administration, avec le droit de déléguer à des tiers, y compris en dehors du conseil d'administration, à remplir toutes les exigences et formalités de communication, de dépôt et de publication liées à ce qui a été décidé ci-dessus, conformément aux lois applicables, en effectuant toutes les modifications, ajouts ou suppressions formels qui pourraient être nécessaires. »*

À ce stade, le Président soumet au vote la proposition relative au premier point de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de ce jour concernant l'approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2021 et la reconnaissance des états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2021.

Le Président, ayant constaté que toutes les parties identifiées au début de la réunion étaient encore connectées, aux fins du calcul de la majorité et du pourcentage de capital nécessaires pour approuver la résolution, a demandé au Représentant désigné si, en ce qui concerne la proposition qui a été lue, elle détenait les instructions de vote pour toutes les actions pour lesquelles des procurations ont été données. La Représentante désignée confirme qu'elle détient les instructions de vote pour toutes les actions pour lesquelles des procurations ont été données.

Le président a déclaré que les informations reçues de la représentante désignée concernant les procurations et le pourcentage du capital social représenté seront mises à disposition pendant l'assemblée en partageant l'écran par la représentante désignée.

À 11h25, le Président déclare le vote ouvert, et demande à la Représentante désignée de partager l'écran afin de rendre disponible les résultats des votes des actionnaires représentés. Après en avoir pris connaissance, le Président constate que les personnes suivantes sont présentes :

- Votants : 1 actionnaires pour 14 .498 077 actions, soit 92,7888805% des actions ordinaires composant le capital social ;
- Pour : 11 actionnaires pour 14 498 077 actions, soit 92,7888805% des actions ordinaires composant le capital social ;
- contre : /;
- Abstenus : / ;
- Sans droit de vote : / ;

et a déclaré que la motion relative au premier point de l'ordre du jour de l'assemblée générale de ce jour a été approuvée à l'unanimité par les votants représentés à l'assemblée générale. Le nom des actionnaires favorables et de ceux qui sont contre, avec l'indication du capital détenu (et autorisé à participer) est indiqué sur le rapport résumé des votes sur les points de l'ordre du jour, avec la liste des participants jointe et les résultats du vote par actionnaire individuel, joint au présent procès-verbal.

* * *

Le Secrétaire est ensuite passé au **deuxième point de l'ordre du jour** (*Affectation du bénéfice de l'exercice et proposition de distribution de dividendes. Résolutions y afférentes et conséquentes.*), en rappelant à l'assemblée que, comme il a été indiqué précédemment, les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021 de la société font apparaître un bénéfice net de 3 888 637,00 euros, pour lequel le conseil d'administration propose de reporter 963 677 euros, d'affecter 112 496 euros. 00 à la réserve légale, et d'allouer 2 812 464 euros à titre de dividende ordinaire, y compris les prélèvements légaux de 0,18 euro brut par action, à distribuer aux actionnaires proportionnellement au pourcentage de participation au capital social de la société qu'ils détiennent respectivement. L'Assemblée Générale est donc invitée à se prononcer sur la proposition d'affectation du résultat de l'exercice.

À ce stade, le Président donne lecture de la proposition concernant le deuxième point à l'ordre du jour de l'assemblée générale de ce jour :

« L'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de Take Off S.p.A.,

- ayant entendu l'exposé du Président ;
- ayant examiné le projet des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 qui fait apparaître un bénéfice net de l'exercice de 3 888 637 euros ;
- ayant pris connaissance des rapports du conseil des commissaires aux comptes et des auditeurs indépendants ;

a décidé

1. d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2021, s'élevant à 3 888 637,00 euros (trois millions huit cent quatre-vingt-huit mille six cent trente-sept/00) comme suit :
 - a. pour 112 496,00 euros (cent douze mille quatre cent quatre-vingt-seize/00) à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle détienne un cinquième du capital social ;
 - b. 963 677 euros de report à nouveau :
 - c. pour 2 812 464 euros (deux millions huit cent douze mille quatre cent soixante-quatre/00) à titre de dividende ordinaire, y compris les prélèvements légaux, de 0,18 euro brut par action, à distribuer aux actionnaires proportionnellement au pourcentage de participation au capital social de la société qu'ils détiennent respectivement.
2. de fixer la date de détachement de coupon au 2 mai 2022, la date d'enregistrement du dividende au 3 mai 2022 et la date de mise en paiement du dividende au 4 mai 2022 ;
3. d'accorder au Président du Conseil d'Administration les pouvoirs les plus étendus afin qu'il puisse, y compris par l'intermédiaire de représentants et en respectant toutes les conditions et procédures de la loi, mettre en œuvre cette résolution, et faire, lorsque cela est considéré comme approprié ou nécessaire, tous les ajouts, modifications ou suppressions formels requis par les Autorités compétentes pour permettre l'inscription au Registre des Sociétés ».

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de changements pour les participants, à 11h30, le Président a déclaré le vote ouvert, et a demandé au Représentant désigné de partager l'écran afin de rendre disponible les résultats des votes des actionnaires représentés. Après en avoir pris connaissance, le Président constate que les personnes suivantes sont présentes :

- Votants : 1 actionnaires pour 14 .498 077 actions, soit 92,7888805% des actions ordinaires composant le capital social ;
- Pour : 11 actionnaires pour 14 498 077 actions, soit 92,7888805% des actions ordinaires composant le capital social ;
- contre : /;
- abstenus : / ;
- sans droit de vote : / ;

et a déclaré que la motion relative au deuxième point de l'ordre du jour de l'assemblée générale de ce jour a été approuvée à l'unanimité par les votants représentés à l'assemblée générale. Les noms des actionnaires favorables et de ceux qui sont contre, avec l'indication du capital détenu (et autorisé à participer) est indiqué sur le rapport résumé des votes sur les points de l'ordre du jour, avec la liste des participants jointe et les résultats du vote par actionnaire, joint au présent procès-verbal.

* * *

Le Président a ensuite abordé le **troisième point de l'ordre du jour** (*Nomination d'un administrateur. Résolutions connexes et conséquentes*) en informant les participants que le 13 mars 2022, l'administrateur Pierluca Mezzetti a présenté sa démission avec effet au 28 mars 2022 pour des engagements personnels et professionnels. Le 28 mars 2022, le Conseil d'administration, avec l'accord du des Conseil des commissaires aux comptes, a notamment décidé de nommer M. Maurizio Baldassarini en le cooptant conformément à l'article 2386 du code civil et à l'article 16 des Statuts.

À cet effet, il a rappelé que conformément aux dispositions de l'article 2386 précité, les administrateurs nommés par le Conseil par cooptation « *restent en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale* ».

Le Président donne ensuite lecture, conformément à ce qui est exposé dans le rapport qui a été préalablement mis à la disposition des participants, de la motion relative au troisième point de l'ordre du jour de l'assemblée générale de ce jour :

« *L'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de Take Off S.p.A.,*

- *ayant entendu l'exposé du Président ;*
- *ayant pris connaissance du rapport explicatif du Conseil d'administration ;*
- *ayant pris acte de la documentation confirmant les exigences prévues par la loi et les Statuts en ce qui concerne M. Maurizio Baldassarini ;*
- *ayant pris acte de la nécessité de nommer un nouveau membre du Conseil d'administration et considéré la nécessité de confirmer la candidature proposée par le Conseil d'administration*

a décidé

1. de nommer Maurizio Baldassarini, né à Rome le 21 décembre 1963, code fiscal BLDMRZ63T21H501N, en qualité d'administrateur de la Société, dont le mandat prendra fin à l'expiration du mandat du Conseil d'administration actuel, c'est-à-dire à la date de l'Assemblée générale appelée à approuver les comptes de l'exercice 2023 ;
2. d'autoriser le Président du Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à accomplir toutes les obligations et formalités de communication, de dépôt et de publication liées à ce qui a été décidé ci-dessus, conformément aux lois applicables. »

Après avoir constaté que le nombre de participants était inchangé, à 11h35, le Président a déclaré le vote ouvert, et a demandé au Représentant désigné de partager l'écran afin de rendre disponible les résultats des votes des actionnaires représentés. Après en avoir pris connaissance, le Président constate que les personnes suivantes sont présentes :

- Votants : 1 actionnaires pour 14 .498 077 actions, soit 92,7888805% des actions ordinaires composant le capital social ;
- Pour : 11 actionnaires pour 14 498 077 actions, soit 92,7888805% des actions ordinaires composant le capital social ;
- contre : /;
- abstenus : / ;
- sans droit de vote : / .

et a déclaré que la motion relative au troisième point de l'ordre du jour de l'assemblée générale de ce jour a été approuvée à l'unanimité par les votants représentés à l'assemblée générale. Le nom des actionnaires favorables et de ceux qui sont contre, avec l'indication du capital détenu (et autorisé à participer) est indiqué sur le rapport résumé des votes sur les points de l'ordre du jour, avec la liste des participants jointe et les résultats du vote par actionnaire individuel, joint au présent procès-verbal.

* * *

Le Président a ensuite abordé le **quatrième point de l'ordre du jour** (*Nomination du Conseil des commissaires aux comptes. Résolutions connexes et consécutives*) rappelant aux participants qu'avec l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021, le mandat de l'actuel Conseil des commissaires aux comptes en fonction a pris fin et que l'Assemblée générale a donc dû renouveler le conseil et fixer sa rémunération.

Sur ce point, le Président a également rappelé que le Conseil des commissaires aux comptes de la Société est élu pour trois exercices, c'est-à-dire jusqu'à la date d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Conformément à l'article 24 des statuts, la nomination des commissaires aux comptes se fait sur la base de listes. À cet effet, seuls les actionnaires qui, seuls ou conjointement avec d'autres actionnaires, représentent au moins 5 % du capital social avec droit de vote à l'assemblée générale ordinaire peuvent présenter des listes de candidats aux fonctions de commissaire aux comptes.

Le président a ensuite poursuivi en reconnaissant qu'une seule liste de candidats au poste de membre du Conseil des commissaires aux comptes avait été présentée par l'actionnaire Summit S.p.A., propriétaire, à ce jour, de 11 347 750 actions de la Société, soit 72,63 % des actions avec droit de vote aux assemblées générales ordinaires. Plus précisément, Summit S.p.A. a envoyé la documentation suivante à la Société le 14 avril 2022 :

- l'attestation délivrée par l'intermédiaire agréé prouvant la propriété par Summit S.p.A. de 11 347 750 actions avec droit de vote aux assemblées générales ordinaires de la Société ;
- les CV des candidats contenant des informations détaillées sur les caractéristiques professionnelles de chaque candidat ;
- les déclarations par lesquelles les candidats individuels acceptent leur candidature et déclarent, sous leur propre responsabilité, qu'il n'existe aucun motif d'inéligibilité ou d'incompatibilité, et qu'ils remplissent les conditions requises par les lois en vigueur et les statuts de la Société pour exercer la fonction de commissaire aux comptes.

Sur la base de la liste, mise à la disposition de tous les actionnaires dans les délais légaux, la liste des membres du Conseil des commissaires aux comptes qu'il est prévu de nommer est la suivante :

Commissaires aux comptes titulaires

1. Luca Provaroni
2. Sebastiano Bonanno
3. Egidio Romano

Commissaires aux comptes suppléants

1. Riccardo Papparuso
2. Pietro Deleonardis

Sur la base de la liste soumise, l'actionnaire Summit S.p.A. a également proposé de fixer la rémunération des membres du Conseil des commissaires aux comptes à 10 000 euros pour le président du Conseil des commissaires aux comptes et à 7 500 euros pour chaque commissaire aux comptes permanent.

En conséquence, le Président propose de mettre au vote la proposition suivante :

« *L'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de Take Off S.p.A.,*

- *ayant entendu l'exposé du Président ;*
- *ayant pris connaissance du rapport explicatif du Conseil d'administration ;*
- *ayant pris connaissance de la liste des candidats au poste de membre du Conseil des commissaires aux comptes présentée par l'actionnaire Summit S.p.A. ;*

a décidé

1. de nommer M. Luca Provaroni, M. Sebastiano Bonanno et M. Egidio Romano comme commissaires aux comptes titulaires et M. Riccardo Paparusso et M. Pietro Deleonardis comme commissaires aux comptes suppléants, qui composeront le Conseil des commissaires aux comptes de Take Off S.p.A. et resteront en fonction jusqu'à la date d'approbation des états financiers au 31 décembre 2024 ;
2. de nommer M. Luca Provaroni Président du Conseil des commissaires aux comptes ;
3. de fixer la rémunération des membres du Conseil des commissaires aux comptes à 10 000 euros pour le président du Conseil des commissaires aux comptes et à 7 500 euros pour chaque commissaire aux comptes permanent.

Après avoir constaté que le nombre de participants était inchangé, à 11h40, le Président a déclaré le vote ouvert, et a demandé au Représentant désigné de partager l'écran afin de rendre disponible les résultats des votes des actionnaires représentés. Après en avoir pris connaissance, le Président constate que les personnes suivantes sont présentes :

- Votants : 1 actionnaires pour 14 .498 077 actions, soit 92,7888805% des actions ordinaires composant le capital social ;
- Pour : 11 actionnaires pour 14 498 077 actions, soit 92,7888805% des actions ordinaires composant le capital social ;
- contre : /;
- abstenus : / ;
- sans droit de vote : / .

et a déclaré que la motion relative au quatrième point de l'ordre du jour de l'assemblée générale de ce jour a été approuvée à l'unanimité par les votants représentés à l'assemblée générale. Le nom des actionnaires favorables et de ceux qui sont contre, avec l'indication du capital détenu (et autorisé à participer) est indiqué sur le rapport résumé des votes sur les points de l'ordre du jour, avec la liste des participants jointe et les résultats du vote par actionnaire individuel, joint au présent procès-verbal.

* * *

Le Président passe ensuite au **cinquième point de l'ordre du jour** : *Autorisation d'achat et d'aliénation d'actions propres conformément aux articles 2357 et suivants du Code civil italien.*), en rappelant aux participants que, comme expliqué plus en détail dans le rapport explicatif précédemment mis à la disposition des actionnaires, le Conseil d'administration a l'intention de soumettre à l'attention de l'Assemblée générale des actionnaires l'autorisation d'acheter et d'aliéner, y compris en plusieurs opérations, un nombre maximum d'actions ordinaires de la Société qui ne dépasse en aucun cas 5% du capital social de la Société.

Ne jugeant pas nécessaire de lire le rapport explicatif susmentionné, avec l'accord des participants, le Président lit ensuite la motion concernant le cinquième point à l'ordre du jour de l'assemblée générale de ce jour :

« *L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires*

- *ayant examiné le rapport explicatif des administrateurs ;* Cachet [illisible]
- *ayant constaté qu'à la date de la présente assemblée générale, la société Take Off S.p.A. ne détient pas d'actions propres en portefeuille ;*
- *ayant reconnu l'opportunité d'émettre une autorisation d'achat et de cession de ses actions propres qui permettrait à la société d'effectuer des opérations d'acquisition et de vente de ses actions propres aux fins et selon les mécanismes indiqués dans le Rapport de gestion,*

a décidé

1. *d'autoriser, conformément et dans les limites prévues par l'article 2357 du Code civil italien, l'acquisition, en une ou plusieurs fois, d'un nombre maximum d'actions ordinaires qui conduirait la Société à détenir, en cas d'exercice intégral de la faculté qui lui est concédée dans le délai maximum indiqué ci-après, un nombre d'actions égal, au plus, à 5% du capital social, dans le respect de toutes les limites légales, afin de poursuivre les objectifs décrits dans le rapport de gestion, et les conditions suivantes ;*
 - *les actions pourront être acquises jusqu'à la fin du dix-huitième mois à compter de la date de la présente décision ; la dernière acquisition effectuée avant cette date devra porter sur un nombre d'actions permettant de respecter la limite globale de 5 % susmentionnée ;*
 - *les acquisitions seront effectuées à un prix qui ne sera ni inférieur ni supérieur à 25 % du cours officiel de Borsa Italiana S.p.A. enregistré la veille de la date à laquelle la transaction individuelle sera effectuée, et, dans tous les cas, dans le respect des termes et conditions établis par le règlement délégué et toute autre réglementation applicable (y compris à caractère européen ou supranational) et les procédures admises susmentionnées (le cas échéant), sous réserve de la possibilité de dépasser lesdites limites en cas de liquidité extrêmement faible du marché, toujours conformément aux conditions notées par le règlement susmentionné ;*
 - *l'acquisition peut être effectuée en utilisant toutes les modalités prévues et autorisées par les lois en vigueur, y compris le règlement (UE) 596/2014 et les dispositions d'application y afférentes, et si nécessaire, par des pratiques de marché admises et reconnues par la Consob [commission italienne des valeurs mobilières et des changes] ;*
2. *d'autoriser, conformément à l'article 2357-ter du Code civil italien, la vente, en une ou plusieurs opérations, des actions propres acquises conformément à la présente résolution, dans le respect des lois et règlements en vigueur, afin de poursuivre les objectifs conformément au rapport de gestion et aux conditions suivantes :*
 - *les actions pourront être cédées ou transférées à tout moment sans limitation de durée ;*
 - *les opérations pourront également être réalisées avant d'avoir épuisé les acquisitions et pourront être réalisées en une ou plusieurs fois par des cessions à réaliser sur le marché, ou hors marché, ou en bloc et/ou par cession à des administrateurs, des salariés et/ou des partenaires commerciaux de la Société, en exécution de plans de bonus et/ou par d'autres cessions dans le cadre d'opérations pour lesquelles il convient de procéder à l'échange ou à la cession de paquets d'actions, y compris par voie d'échange ou d'apport, ou, enfin, lors d'opérations sur le capital impliquant la cession ou la vente d'actions propres (telles que pour les fusions, scissions, émissions d'obligations convertibles, ou de warrants servis par des actions propres) ;*

- *les cessions et/ou utilisations des actions propres en portefeuille ou acquises sur la base de l'autorisation de l'assemblée générale seront effectuées conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux pratiques admises en vigueur à ce moment-là ;*
- *de conférer au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, les pouvoirs les plus étendus nécessaires ou utiles à l'exécution de la présente résolution, en approuvant également les éventuels ordres exécutifs pour le programme d'acquisition y afférent. ».*

Après avoir constaté que le nombre de participants était inchangé, à 11h45, le Président a déclaré le vote ouvert, et a demandé au Représentant désigné de partager l'écran afin de rendre disponible les résultats des votes des actionnaires représentés. Après en avoir pris connaissance, le Président constate que les personnes suivantes sont présentes :

- Votants : 1 actionnaires pour 14 .498 077 actions, soit 92,7888805% des actions ordinaires composant le capital social ;
- Pour : 10 actionnaires pour 13 874 077 actions, soit 88,7952294% des actions ordinaires composant le capital social ;
- contre : 1 actionnaire pour 624 000 actions, soit 3,9936511% des actions ordinaires composant le capital social ;
- abstenus : / ;
- sans droit de vote : / .

et a déclaré que la motion relative au cinquième point de l'ordre du jour de l'assemblée générale de ce jour a été approuvée de manière non unanime par les votants représentés à l'assemblée générale. Le nom des actionnaires favorables et de ceux qui sont contre, avec l'indication du capital détenu (et autorisé à participer) est indiqué sur le rapport résumé des votes sur les points de l'ordre du jour, avec la liste des participants jointe et les résultats du vote par actionnaire individuel, joint au présent procès-verbal.

* * *

À 11h50, aucun autre sujet n'étant à traiter et personne ne demandant la parole, l'assemblée générale est levée.

Le présent procès-verbal est établi, lu, approuvé et signé comme suit.

Le Président
Aldo Piccarreta

Le Secrétaire
Davide Piccinno

Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 avril 2022
(2e convocation du 29 avril 2022)

SITUATION À L'ACTE DE L'INCORPORATION

Un total de 11 actionnaires présents, représentés par procuration, détenant 14 498 077 actions ordinaires, soit 92,788880% du capital social.

**Liste des personnes présentes
(tous en ordre alphabétique)**

Assemblée générale ordinaire des actionnaires

Badge	Type rel....	Parties délégantes/Représentées légalement	Ordinaire
2		Computershare SpA en la personne de son Représentant légal Eleonora De Prata comme sous-déléguée en conformité avec l'article 135-novies St Trevisan	0
7	D	ACOMEA ITALIA	185 720
8	D	ACOMEA PATRIMONIO ESENTE	75 080
3	D	ALGEBRIS UCITS FUNDS PLC ALGEBRIS CORE ITALY FUND	343 981
2	D	AZ FUND 1	98 400
1	D	AZIMUT CAPITAL MANAGEMENT SGR S.P.A.	25 600
6	D	CHALLENGE FUNDS – CHALLENGE ITALIAN EQUITY FUND	624 000
5	D	GOUVERNEMENT NORVÉGIEN	309 623
4	D	HI ALGEBRIS ITALIA ELTIF	335 673
		Nb total actions	1 998 077
			12,787856%
1		Computershare SpA en la personne de son Représentant légal Eleonora De Prata comme déléguée/sous-déléguée en conformité avec l'article 135-novies du TUF)Loi consolidée des finances)	0
2	2 D	LAMBERTI ZANARDI GIORGIA	288 000
1	1 D	PICCARRETA ALDO	864 250
3	3 D	SUMMIT SPA	11 347 750
		Nb total actions	12 500 000
			80,001024%
		Total actions en personne	0
		Total actions par procuration	14 498 077
		Total actions sous représentation légale	0
		TOTAL ACTIONS	14 498 077
			92,788880%
		Total actionnaires en personne	0
		Total actionnaires par procuration	11
		Total actionnaires sous représentation légale	0
		TOTAL ACTIONNAIRES	11
		NOMBRE TOTAL DE PERSONNES PRÉSENTES	1

Légende :

D : Partie délégante R : Représentée légalement

*** LISTE DES DÉLÉGANTS ***

Take OFF S.p.A.

Assemblée générale ordinaire sur première convocation

2	Parties délégantes de	Computershare SpA en la personne de son Représentant légal Eleonora De Prata comme sous-déléguée en conformité avec l'article 135-novies St Trevisan	Carte de membre n°2
			Actions
	ACOMEA ITALIA		185 720
	ACOMEA PATRIMONIO ESENTE		75 080
	ALGEBRIS UCITS FUNDS PLC ALGEBRIS CORE ITALY FUND		343 981
	AZ FUND 1		98 400
	AZIMUT CAPITAL MANAGEMENT SGR S.P.A.		25 600
	CHALLENGE FUNDS – CHALLENGE ITALIAN EQUITY FUND		624 000
	GOUVERNEMENT NORVÉGIEN		309 623
	HI ALGEBRIS ITALIA ELTIF		335 673
	<hr/>		
	Nombre de procurations représentées par le badge : 8		1 998 077
4	Parties délégantes de	Computershare SpA en la personne de son Représentant légal Eleonora De Prata comme déléguée/sous-déléguée en conformité avec l'article 135-novies du TUF)Loi consolidée des finances)	Carte de membre n°1
			Actions
	LAMBERTI ZANARDI GIORGIA		288 000
	PICCARRETA ALDO		864 250
	SUMMIT SPA		11 347 750
	<hr/>		
	Nombre de procurations représentées par le badge : 3		12 500 000

Liste des actionnaires titulaires d'actions ordinaires participant à l'Assemblée Générale du 28/04/2022 sur première convocation.

Les procurations ont été émises conformément aux dispositions de l'article 2372 du Code civil italien.

PRÉSENT EN PERS./PAR PROC.

ACTIONS

En personne	Par procuration		En personne	Par procuration
0	8	Computershare SpA en la personne de son Représentant légal Eleonora De Prata comme sous-déléguée en conformité avec l'article 135-novies St Trevisan	0	1 998 077
0	3	Computershare SpA en la personne de son Représentant légal Eleonora De Prata comme déléguée/sous-déléguée en conformité avec l'article 135-novies du TUF)Loi consolidée des finances=	0	12 500 000
0	11	Ouverture de l'assemblée générale des actionnaires	0	14 498 077
TOTAL GÉNÉRAL :			14 498 077	
0	11	Présents/partis après : Approbation des états financiers au 31 décembre 2021 et présentation des états financiers consolidés du groupe. Résolutions connexes et consécutives	0	14 498 077
TOTAL GÉNÉRAL :			14 498 077	
0	11	Présents/partis après : Affectation du résultat de l'exercice et proposition de distribution de dividendes. Résolutions connexes et consécutives	0	14 498 077
TOTAL GÉNÉRAL :			14 498 077	
0	11	Présents/partis après : Nomination du Conseil des commissaires aux comptes. Résolutions connexes et consécutives	0	14 498 077
TOTAL GÉNÉRAL :			14 498 077	
0	11	Présents/partis après : Autorisation d'acheter et d'aliéner des actions propres conformément aux articles 2357 et suivants du Code civil	0	14 498 077
TOTAL GÉNÉRAL :			14 498 077	

Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 avril 2022

(2e convocation du 29 avril 2022)

LISTE DES RÉSULTATS DU VOTE

Objet : **Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 et présentation des comptes consolidés du Groupe. Résolutions connexes et consécutives.**

POUR				
Badge	Raison sociale	En personne	Par procuration	Total
1	COMPUTERSHARE SPA EN LA PERSONNE DE ELEONORA DE PRATA REPRÉSENTANT , DÉSIGNÉ COMME DÉLÉGUÉ/SUBDÉLÉGUÉ 135-NOVIES TUF			
***	PICCARRETA ALDO		864 250	864 250
***	LAMBERTI ZANARDI GIORGIA		288 000	288 000
**D	SUMMIT SPA		11 347 750	11 347 750
2	COMPUTERSHARE SPA EN LA PERSONNE DE ELEONORA DE PRATA REPRÉSENTANT , DÉSIGNÉ COMME SUBDÉLÉGUÉ 135-NOVIES ST. TREVISAN			
**D	AZIMUT CAPITAL MANAGEMENT SGR S.P.A.		25 600	25 600
**D	AZ FUND 1		98 400	98 400
**D	ALGEBRIS UCITS FUNDS PLC ALGEBRIS CORE ITALY FUND		343 981	343 981
**D	HI ALGEBRIS ITALIA ELTIF		335 673	335 673
**D	GOUVERNEMENT NORVÉGIEN		309 623	309 623
**D	CHALLENGE FUNDS - CHALLENGE ITALIAN EQUITY FUND		624 000	624 000
**D	ACOMEA ITALIA		185 720	185 720
**D	ACOMEA PATRIMONIO ESENTE		75 080	75 080
Total votes			14 498 077	
Pourcentage de votants %			100,000000	
Pourcentage de capital %			92,788880	

Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 avril 2022
(2e convocation du 29 avril 2022)

LISTE DES RÉSULTATS DU VOTE

Objet : **Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 et présentation des comptes consolidés du Groupe. Résolutions connexes et consécutives.**

		ABSTENTIONS		
Badge	Raison sociale	En personne	Par procuration	Total
Total votes		0		
Pourcentage de votants %		0,000000		
Pourcentage de capital %		0,000000		

Actionnaires représentés par procuration : 0

Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 avril 2022
(2e convocation du 29 avril 2022)

RÉSULTAT DU VOTE

Objet : **Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 et présentation des comptes consolidés du Groupe. Résolutions connexes et consécutives.**

Présents lors du vote,
11 actionnaires par procuration,
détenant 14 498 077 actions ordinaires, soit 92,788880% du capital ordinaire.

Résultat du vote

		% d'actions ordinaires
Pour	14 498 077	100,000000
Contre	0	0,000000
Abstentions	0	0,000000
Sans droit de vote	0	0,000000
Total	14 498 077	100,000000

Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 avril 2022
(2e convocation du 29 avril 2022)

LISTE DES RÉSULTATS DU VOTE

Objet : **Affectation du résultat de l'exercice et proposition de distribution de dividendes. Résolutions connexes et consécutives.**

POUR

Badge	Raison sociale	En personne	Par procuration	Total
1	COMPUTERSHARE SPA EN LA PERSONNE DE ELEONORA DE PRATA REPRÉSENTANT , DÉSIGNÉ COMME DÉLÉGUÉ/SUBDÉLÉGUÉ 135-NOVIES TUF			
***	PICCARRETA ALDO		864 250	864 250
***	LAMBERTI ZANARDI GIORGIA		288 000	288 000
**D	SUMMIT SPA		11 347 750	11 347 750
2	COMPUTERSHARE SPA EN LA PERSONNE DE ELEONORA DE PRATA REPRÉSENTANT , DÉSIGNÉ COMME SUBDÉLÉGUÉ 135-NOVIES ST. TREVISAN			
**D	AZIMUT CAPITAL MANAGEMENT SGR S.P.A.		25 600	25 600
**D	AZ FUND 1		98 400	98 400
**D	ALGEBRIS UCITS FUNDS PLC ALGEBRIS CORE ITALY FUND		343 981	343 981
**D	HI ALGEBRIS ITALIA ELTIF		335 673	335 673
**D	GOUVERNEMENT NORVÉGIEN		309 623	309 623
**D	CHALLENGE FUNDS - CHALLENGE ITALIAN EQUITY FUND		624 000	624 000
**D	ACOMEA ITALIA		185 720	185 720
**D	ACOMEA PATRIMONIO ESENTE		75 080	75 080

Total votes	14 498 077
Pourcentage de votants %	100,000000
Pourcentage de capital %	92,788880

Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 avril 2022
(2e convocation du 29 avril 2022)

RÉSULTAT DU VOTE

Objet : **Affectation du résultat de l'exercice et proposition de distribution de dividendes. Résolutions connexes et consécutives.**

Présents lors du vote,
11 actionnaires par procuration,
détenant 14 498 077 actions ordinaires, soit 92,788880% du
capital ordinaire.

Résultat du vote

		% d'actions ordinaires
Pour	14 498 077	100,000000
Contre	0	0,000000
<hr/>		
Abstentions	0	0,000000
Sans droit de vote	0	0,000000
<hr/>		
Total	14 498 077	100,000000

Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 avril 2022
(2e convocation du 29 avril 2022)

LISTE DES RÉSULTATS DU VOTE

Objet : **Nomination d'un administrateur. Résolutions connexes et consécutives.**

POUR				
Badge	Raison sociale	En personne	Par procuration	Total
1	COMPUTERSHARE SPA EN LA PERSONNE DE ELEONORA DE PRATA REPRÉSENTANT , DÉSIGNÉ COMME DÉLÉGUÉ/SUBDÉLÉGUÉ 135-NOVIES TUF			
***	PICCARRETA ALDO		864 250	864 250
***	LAMBERTI ZANARDI GIORGIA		288 000	288 000
**D	SUMMIT SPA		11 347 750	11 347 750
2	COMPUTERSHARE SPA EN LA PERSONNE DE ELEONORA DE PRATA REPRÉSENTANT , DÉSIGNÉ COMME SUBDÉLÉGUÉ 135-NOVIES ST. TREVISAN			
**D	AZIMUT CAPITAL MANAGEMENT SGR S.P.A.		25 600	25 600
**D	AZ FUND 1		98 400	98 400
**D	ALGEBRIS UCITS FUNDS PLC ALGEBRIS CORE ITALY FUND		343 981	343 981
**D	HI ALGEBRIS ITALIA ELTIF		335 673	335 673
**D	GOUVERNEMENT NORVÉGIEN		309 623	309 623
**D	CHALLENGE FUNDS - CHALLENGE ITALIAN EQUITY FUND		624 000	624 000
**D	ACOMEA ITALIA		185 720	185 720
**D	ACOMEA PATRIMONIO ESENTE		75 080	75 080

Total votes	14 498 077
Pourcentage de votants %	100,000000
Pourcentage de capital %	92,788880

Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 avril 2022
(2e convocation du 29 avril 2022)

LISTE DES RÉSULTATS DU VOTE

Objet : **Nomination d'un administrateur. Résolutions connexes et consécutives.**

		ABSTENTIONS		
Badge	Raison sociale	En personne	Par procuration	Total
Total votes		0		
Pourcentage de votants %		0,000000		
Pourcentage de capital %		0,000000		

Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 avril 2022
(2e convocation du 29 avril 2022)

RÉSULTAT DU VOTE

Objet : **Nomination d'un administrateur. Résolutions connexes et consécutives.**

Présents lors du vote,
11 actionnaires par procuration,
détenant 14 498 077 actions ordinaires, soit 92,788880% du capital ordinaire.

Résultat du vote

		% d'actions ordinaires
Pour	14 498 077	100,000000
Contre	0	0,000000
<hr/>		
Abstentions	0	0,000000
Sans droit de vote	0	0,000000
<hr/>		
Total	14 498 077	100,000000

Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 avril 2022
(2e convocation du 29 avril 2022)

LISTE DES RÉSULTATS DU VOTE

Objet : **Nomination du Conseil des commissaires aux comptes. Résolutions connexes et consécutives.**

		POUR		
Badge	Raison sociale	En personne	Par procuration	Total
1	COMPUTERSHARE SPA EN LA PERSONNE DE ELEONORA DE PRATA REPRÉSENTANT , DÉSIGNÉ COMME DÉLÉGUÉ/SUBDÉLÉGUÉ 135-NOVIES TUF			
***	PICCARRETA ALDO		864 250	864 250
***	LAMBERTI ZANARDI GIORGIA		288 000	288 000
**D	SUMMIT SPA		11 347 750	11 347 750
2	COMPUTERSHARE SPA EN LA PERSONNE DE ELEONORA DE PRATA REPRÉSENTANT , DÉSIGNÉ COMME SUBDÉLÉGUÉ 135-NOVIES ST. TREVISAN			
**D	AZIMUT CAPITAL MANAGEMENT SGR S.P.A.		25 600	25 600
**D	AZ FUND 1		98 400	98 400
**D	ALGEBRIS UCITS FUNDS PLC ALGEBRIS CORE ITALY FUND		343 981	343 981
**D	HI ALGEBRIS ITALIA ELTIF		335 673	335 673
**D	GOUVERNEMENT NORVÉGIEN		309 623	309 623
**D	CHALLENGE FUNDS - CHALLENGE ITALIAN EQUITY FUND		624 000	624 000
**D	ACOMEA ITALIA		185 720	185 720
**D	ACOMEA PATRIMONIO ESENTE		75 080	75 080

Total votes	14 498 077
Pourcentage de votants %	100,000000
Pourcentage de capital %	92,788880

Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 avril 2022
(2e convocation du 29 avril 2022)

LISTE DES RÉSULTATS DU VOTE

Objet : **Nomination du Conseil des commissaires aux comptes. Résolutions connexes et consécutives.**

		ABSTENTIONS		
Badge	Raison sociale	En personne	Par procuration	Total
Total votes		0		
Pourcentage de votants %		0,000000		
Pourcentage de capital %		0,000000		

Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 avril 2022
(2e convocation du 29 avril 2022)

RÉSULTAT DU VOTE

Objet : **Nomination du Conseil des commissaires aux comptes. Résolutions connexes et consécutives.**

Présents lors du vote,
11 actionnaires par procuration,
détenant 14 498 077 actions ordinaires, soit 92,788880% du capital ordinaire.

Résultat du vote

		% d'actions ordinaires
Pour	14 498 077	100,000000
Contre	0	0,000000
<hr/>		
Abstentions	0	0,000000
Sans droit de vote	0	0,000000
<hr/>		
Total	14 498 077	100,000000

Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 avril 2022
(2e convocation du 29 avril 2022)

LISTE DES RÉSULTATS DU VOTE

Objet : **Autorisation d'acheter et d'aliéner des actions propres conformément aux articles 2357 et suivants du Code civil italien.**

POUR

Badge	Raison sociale	En personne	Par procuration	Total
1	COMPUTERSHARE SPA EN LA PERSONNE DE ELEONORA DE PRATA REPRÉSENTANT , DÉSIGNÉ COMME DÉLÉGUÉ/SUBDÉLÉGUÉ 135-NOVIES TUF			
***	PICCARRETA ALDO		864 250	864 250
***	LAMBERTI ZANARDI GIORGIA		288 000	288 000
**D	SUMMIT SPA		11 347 750	11 347 750
2	COMPUTERSHARE SPA EN LA PERSONNE DE ELEONORA DE PRATA REPRÉSENTANT , DÉSIGNÉ COMME SUBDÉLÉGUÉ 135-NOVIES ST. TREVISAN			
**D	AZIMUT CAPITAL MANAGEMENT SGR S.P.A.		25 600	25 600
**D	AZ FUND 1		98 400	98 400
**D	ALGEBRIS UCITS FUNDS PLC ALGEBRIS CORE ITALY FUND		343 981	343 981
**D	HI ALGEBRIS ITALIA ELTIF		335 673	335 673
**D	GOUVERNEMENT NORVÉGIEN		309 623	309 623
**D	ACOMEA ITALIA		185 720	185 720
**D	ACOMEA PATRIMONIO ESENTE		75 080	75 080

Total votes	13 874 077
Pourcentage de votants %	95,695981
Pourcentage de capital %	88,795229

Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 avril 2022
(2e convocation du 29 avril 2022)

LISTE DES RÉSULTATS DU VOTE

Objet : **Autorisation d'acheter et d'aliéner des actions propres conformément aux articles 2357 et suivants du Code civil italien.**

CONTRE

Badge	Raison sociale	En personne	Par procuration	Total
2	COMPUTERSHARE SPA EN LA PERSONNE DE ELEONORA DE PRATA REPRÉSENTANT , DÉSIGNÉ COMME SUBDÉLÉGUÉ 135- NOVIES ST. TREVISAN			
**D	CHALLENGE FUNDS - CHALLENGE ITALIAN EQUITY FUND		624 000	624 000

Total votes	624 000
Pourcentage de votants %	4,304019
Pourcentage de capital %	3,993651

Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 avril 2022
(2e convocation du 29 avril 2022)

RÉSULTAT DU VOTE

Objet : **Autorisation d'acheter et d'aliéner des actions propres conformément aux articles 2357 et suivants du Code civil italien.**

Présents lors du vote,
11 actionnaires par procuration,
détenant 14 498 077 actions ordinaires, soit 92,788880% du capital ordinaire.

Résultat du vote

		% d'actions ordinaires
Pour	13 874 077	95,695981
Contre	624 000	4,304019
Abstentions	0	0,000000
Sans droit de vote	0	0,000000
Total	14 498 077	100,000000